Distribution des prix à l'Esplanade

La distribution générale des prix aux sociétés qui ont participé aux jeux et concours populaires dans chaque année un coup d'œil des plus pittoresques aux curieux qui s'acheminent vers le kiosque de l'Esplanade.

Bien avant l'heure fixée pour la distribution (8 heures), les sociétés arrivent : ce sont des joueurs de boule, des joueurs de beigneau, des joueurs de bouchon, etc. Ils arrivent sur le terre-plein qui entoure le kiosque, précédés de tambours, de clairons, de fifres, de pistons, de pancartes aux noms extraordinaires, baroques, et font un potin d'enfer ; ils chantent, ils dansent, ils crient, font mille contorsions et déchaînent l'hilarité générale. C'est véritablement cocasse !

A six heures, la « Marseillaise » retentit, vigoureusement exécutée par la Fanfare du Centre, sous la direction de M. Leclercq. M. Dambrine, adjoint aux fêtes, apparaît, ceint de son écharpe, accompagné de MM. Leleu et Désiré Danel.

La distribution commence alors, coupée de temps à autre par quelques fantaisies interprétées par l'excellente Fanfare du Centre.

Tirs à l'Arc

Rue d'Arras, 26. — 1er prix, Joseph Marchand, de Thumesnil ; 2e, Louis Hornebeeq ; 3e, Charles Hermans ; 4e, Arthur Morel ; 5e, Henri Hérin.

Rue d'Esquermes, 120. — 1er prix, Devendeville ; 2e, Léon Fremaux ; 3e, Gaudron ; 4e, Louis Potié ; 5e, Jules Devisme ; 6e, médaille d'éloignement au « Vert Touquet », de Sequedin ; 7e, médaille de nombre, au « Trois Rois », de Loos ; 8e, médaille de tenue, à l'Alliance de Moulins-Lille.

Fusil arbalète

1er prix, Pierre Bracke, des Francs-Cœurs de Lille ; 2e, Achille Carlier, de la Saint-Georges, de Loos ; 3e, Alfred Lecomte, des Guillaume Tell Lannoyens ; 4e, Henri Duquenne, de la Saint-Georges, de Forest ; 5e, Adolphe Hullaert, des Petits Joueurs de Canteleu ; 6e, Arthur Rousseau, de la Saint-Georges de Loos ; 7e, Adicisse père, des Coups Francs, de Lille ; 8e, Pierre Glinckmaillier, de la Société Franche, de Lille ; 9e, Jules Happe, de la même société ; Mouche : Maurice Noé, de la Saint-Georges, de Loos : Bas nombre : Edmond Cornu, de la Société Franche, de Lille ; Nombre : Société Franche de Lille ; Tenue : Les Amis Réunis de Lille ; Eloignement : La Saint-Georges, de Forest.

Jeu de boules

Saint-Maurice. — 1er prix : Désiré Patout, des Improvisés ; 2e, Calais père, des Sans-Chagrin ; 3e, Houzet père, des Vrais Amis ; 4e, Albert Prévost, des Amateurs de Quinine ; 5e, Chevance, des Amis Réunis.

Moulins-Lille. — 1er prix : Joseph Bacrot ; 2e, Pierre Flinois ; 3e, Antoine Duhamel ; 4e, Alphonse Debrauwer ; 5e, Henri Destabel ; Prix d'éloignement : les Francs Bourleurs d'Hauboudin ; Prix de tenue : les Francs Bourleurs de Thumesnil.

Jeu de Beigneau

1er, Victor Delperche ; 2e, Henri Puchy ; 3e, Charles Butel ; 4e, Ferdinand Deguesselle ; 5e, Edmond Henriette ; 6e, Charles Favier ; 7e, Henri Gressier ; 8e, Henri Sulembier.

Médaille d'éloignement : Les Passe-Partout d'Hauboudin ; médaille de nombre, Les Sans Gêne.

Jeux de Bouchon

Boulevard Victor-Hugo. — 1er prix, Adolphe Covet, Les Sans Moustache ; 2e, Léon Castelain, Les Jeunes Alliés ; 3e, Louis Dejetter, id. ; 4e, Gustave Bouchery, Les Mal nourris du Sud ; 5e, Paul Delobel, Les Jeunes Alliés ; 6e, Emile Dautegnie, Les belles Poires ; 7e, Arthur Denarclare, Les Evadés ; 8e, Auguste Nollet, Les bons Frieoteurs.

Rue des Postes. — 1er prix, Salomé Marceau ; 2e, Paul Verfaille ; 3e, Auguste Desquennes ; 4e, Honoyen ; 5e, Devos Benoît ; 6e, Jules Bierrens ; 7e, Chalaliet ; 8e, Adolphe Dhorme.

Rue du Long-Pot. — 1er prix, Albert Terrier, Jeunesse Fivoise ; 2e, Louis Fichelle, Amis de la Belle-Vue, Thumesnil ; 3e, Eugène Deschepper, du Petit Paris ; 4e, Pierre d'Hollander, Bons Vivants Moulins-Lille ; 5e, Edouard Verstiggel, les Fous Réunis ; 6e, François Vanduich, les Bons Vivants de Fives ; 7e, Gustave Thillez, les Inséparables d'Hellemmes ; 8e, Henri Percheine, Jeunesse Fivoise.

Place Vanhonacker. — 1er prix, Pierre Wagne, des Minieux, Moulins-Lille ; 2e, Augustin Delattre ; 3e, Oscar Devriese, des Amis du Lundi ; 4e, Albert Bart, des Francs Galocheux ; 5e, Camille Fruit, des Nul s'y Frotte ; 6e, Adolphe Monchaux, les Amis du dernier Moulin ; 7e, Alfred Desbiens ; 8e, Gustave Verstraeten, des Mais Contents.

Place de l'Arbonnoise. — 1er prix, Henri Ghesquière, les Bras d'Acier ; 2e, Louis Decraene, les Lequeux ; 3e, Henri Cnudde, les Barbus ; 4e, Marcel Mesdan, Beau pas Nuit ; 5e, Victor Delavalle, les Barbus ; 6e, Albert Houzé, les Berionnard ; 7e, Louis Germet ; 8e, Henri Regaut, les Barbus.

Rue de Canteleu. — 1er prix, Georges Lecat, les Croq-chique ; 2e, Jean Demeyer, les Gagne-Pain ; 3e, Sotiau, les Marquis, Canteleu ; 4e, Bascourt, les Croque-chique ; 5e, Gustave Brocard ; 6e, Cyrille Vandamme, les Pieds d'in Fiau ; 7e, Richard Courmont, les Trois Blagues ; 8e, Gustave Herbaut, les Gagne-Pain.

Place Madeleine-Cauliez. — 1er prix, Papegoy, Tape-Dur ; 2e, Gérard, id. ; 3e, Bloum père, id. ; 4e, Dupriez, Sans-Toubac ; 5e, Dupiez, Canulants ; 6e, Spriet, Tape-Dur ; 7e, Gérois, id. ; 8e, E. Maquot, Canulants.

Rue des Stations. — 1er prix, Victor Tricart, Les Sans Cervelle ; 2e, Achille Derlyn, Les Cent Kilos ; 3e, Louis Baudouin, Gais Bouchonneux ; 4e, Georges Mille, Les Sans Cervelle ; 5e, Tambour Despaillier, Les Croq-Chique ; 6e, Dieudonné, Les Canulants.

Square Pierre Ricart. — 1er prix, Emile Rien, des Drôles de Thumesnil ; 2e, Charles Derleux, Biaux par nuit ; 3e, Eugène Vandendalle, des J'in-sus-sûr ; 4e, Henri Guesquière, Bras d'acier ; 5e, Henri Virguit, Anciens Contrariants ; 6e, Alexandre Vandenberghe.

Prix généraux. — 1er prix de tenue : Les Excursionnistes ; 2e, Les Grandes Blagues ; 3e, Les Minieux, rue Fontenoy.

Joutes sur l'eau

1er prix, Leruste Eugène ; 2e, Philippart Victor ; 3e, Deschamps Jules ; 4e, Caiant François ; 5e, Devaux Jules ; 6e, Rey Guillaume.

Bascule hydraulique

Rouges : rue des Trois-Mollettes. — 1er prix, Delattre Henri ; 2e, Dubois Victor ; 3e, Platel Fernand ; 4e, Aubry François.

Blancs : rue de Bapaume. — 1er Vincy, 2e Gustave Hennion, 3e Delmotte, 4e Weschlens.

Bleus : rue de l'Ecole, à Fives. — 1er Edmond Piéters, 2e Henri Lacroix, 3e Dierlik, 4e René Leroy.

Deux sociétés de jeux de bouchons n'ont pu, par suite d'un retard de leur part, participer à la distribution des prix ; elle aura lieu mardi soir, à huit heures, à la mairie, dans la salle des mariages.

De nombreuses sociétés parcoururent, dans la soirée, diverses rues de la ville, en amusant les passants par leurs excentricités et leur bonne humeur. L'une d'elles, cependant, fut sévèrement jugée ; elle était composée d'une bande d'hommes et de femmes qui se tenaient par le bras, dansaient le cake-walck et braillaient, à s'en boucher les oreilles de dégoût, les pires couplets de l'« Internationale ». Il est vrai que des goûts et des couleurs on ne discute pas.

Pendant toute la distribution des prix, un important service d'ordre fut organisé par M. Marmontel, commissaire de police, assisté des inspecteurs Gatier et Villehem.

ANCIENS SOLDATS MUSICIENS FRANÇAIS DE ROUBAIX ET SAPEURS-POMPIERS DE LILLE.

On eut de la musique dans la journée, on en eut encore dans la soirée, et toujours la foule inlassable fit honneur aux musiciens de la ville et à ceux du dehors.

A sept heures du soir, le Comité des fêtes venait recevoir à la gare l'Union fraternelle et mutuelle des Anciens soldats musiciens français. Après cette réception très chaleureuse, les roubaisiens gagnèrent le siège du Comité et de là le square Ruault où de neuf à onze heures ils interprétèrent, sous la direction de M. Alfred Iung, à la plus grande satisfaction des milliers d'auditeurs, les morceaux de nos plus grands maîtres. C'est ainsi que nous pûmes entendre « Ouverture de Patrie » de Bizet, « Polonaise de Concert » de Parès, « Faust, prélude » de Gounod, etc., etc.

A la même heure, les sapeurs-pompiers donnèrent également un concert sur le kiosque de la Grand-Place. Comme toujours cette sympathique société locale recueillit sa moisson de bravos mérités. Le programme était particulièrement brillant et bien fait pour retenir et charmer la foule. On applaudit chaleureusement le piston soliste, M. Portebois, dans « Cypris », de Petit, et le flûtiste, M. Schaller, dans une valse de Drouard.

L'HARMONIE DU CERCLE D'ARRAS

Le Comité des fêtes de Fives-Saint-Maurice avait invité pour rehausser de sa présence la seconde journée des fêtes de ces quartiers l'Harmonie du Commerce d'Arras et l'Union fraternelle et mutuelle des Anciens soldats musiciens français de Roubaix.

La phalange des musiciens d'Arras arriva à la gare de Lille à quatre heures, et se dirigea aussitôt, non sans faire mugir ses cuivres puissants, vers le siège du comité des fêtes, rue Saint-Sauveur, où une aimable réception lui fut faite.

De cinq à sept heures, sous la direction de M. Hiver, ces musiciens donnèrent un concert rue du Vieux-Marché-aux-Poulets et exécutèrent entr'autres morceaux la « Pinsonnière » de Besançon, le « prélude de Lohengrin » de Wagner, « Werther » de Massenet.

SAVON DU CONGO Blancheur du teint Victor VAISSIER

LILLE

Il a été perdu, il y a 15 ou 20 jours, un chapelet en jaspe vert avec une médaille d'or de la Sainte Vierge, gravée R. G., 16 mai 1909. — **Prière** à la personne qui l'aurait trouvé de vouloir bien le rapporter 118 ter, rue Royale, Lille.

Le pain cher. — La Grande Boulangerie l'Indépendante à l'honneur d'aviser ses nombreux adhérents que malgré la cherté des blés et des farines, elle n'augmente pas le prix du pain. Le dividende qui sera distribué fin de cette semaine sera de 21 o/o sur le prix de 50 centimes soit le pain de trois livres à 39 centimes 1/2, ce qui amène proportionnellement le pain de 2 livres à environ 25 centimes.

L'ENSEMBLE. — Les papiers peints, étoffes et tapis assortis forment dans un appartement un ensemble délicieux qu'aucun genre ne saurait égaler. Il suffit, pour s'en convaincre, de visiter les grands magasins de papiers peints de Maurice Chesquière, 52, rue Esquermoise, à Lille, où l'on trouve un choix considérable de tous ces articles. Devis et projets sur demande.

ROYAT
(Auvergne)

Les convalescents de cardiopathie doivent aller chercher à Royat l'hygiène thérapeutique appropriée à leur état. Les convalescents rhumatisants doivent également aller à Royat faire de l'hygiène thérapeutique préventive de la cardiopathie.

Les personnes atteintes d'une altération momentanée et superficielle du cœur, causée par la fièvre typhoïde ou par une maladie infectieuse quelconque, grippe, etc., chez lesquelles le mécanisme fonctionnel du cœur a été troublé même légèrement, pour ne pas devenir, plus tard, cardiopathes, doivent, en manière d'hygiène thérapeutique, demander à Royat de régler en elles comme on règle un chronomètre leur système cardio-vasculaire.

Elles feront bien d'aller purger d'une façon qui sera peut-être définitive, la condamnation que la maladie infectieuse ou l'intoxication leur a momentanément fait encourir du côté du cœur, de l'aorte et des vaisseaux périphériques.

SAISON THERMALE

Du 15 mai au 15 octobre

Continuer la cure de Royat chez soi, par l'usage régulier de l'*Eau de Royat Velleda*.

En vente chez tous les Pharmaciens et marchands d'Eaux Minérales.

ROUBAIX

LE Congrès Eucharistique DE ROUBAIX

(SUITE)

LA RÉUNION DES DAMES ET JEUNES FILLES

La réunion réservée aux dames et jeunes filles a eu lieu à 3 heures, au même local que celle des hommes et jeunes gens.

La salle de la Maison des Œuvres du boulevard de Strasbourg était bondée. Toutes les places étaient prises en bas comme dans les galeries.

Mgr Margerin présidait ayant à ses côtés MM. les chanoines Lamérand, directeur du Congrès, Mortreux et Vassart ; MM. les abbés Delille, curé du Sacré-Cœur ; Colpin, curé du Saint-Rédempteur ; Dutoit, supérieur de l'Institution Notre-Dame des Victoires ; Rose, vicaire à Saint-Martin.

M. l'abbé Delille a ouvert la réunion par une brève allocution. Puis a commencé la lecture des rapports.

Ce fut tout d'abord celui de M. le chanoine Mortreux, aumônier de la Visitation, qui a rendu compte de la façon dont était organisée, dans cette maison religieuse, l'œuvre de la Garde d'honneur dont le but est de rendre un culte continuel d'adoration et de réparation au Sacré-Cœur de Jésus.

Ce rapport donne lieu à d'utiles et pratiques réflexions de la part de Mgr Margerin qui manifeste l'espoir que les congressistes en garderont un écho prolongé dans leur vie.

A une question de M. le chanoine Lamérand, M. le chanoine Mortreux répond que les réunions mensuelles de la Garde d'honneur de la Visitation sont régulièrement suivies.

M. le chanoine Lamérand fait remarquer que c'est là un point très important ; car ce sont ces réunions qui permettent d'entretenir parmi les adhérents l'esprit de l'œuvre.

A l'heure de garde, dit-il, il serait bon que chaque adhérente joigne la communion spirituelle.

M. le chanoine Margerin fait ensuite ressortir le caractère particulièrement précieux de la Garde d'honneur qui unit toutes les adhérentes aux religieuses participant à la même œuvre et les font bénéficier des mérites de ces dernières.

Il émet le vœu que l'œuvre de la Garde d'honneur se recrute de plus en plus largement dans les paroisses.

Le directeur du Congrès rappelle, à ce propos, que, l'année prochaine, un Congrès général de la Garde d'honneur sera tenu au Sacré-Cœur, à Lille, à l'occasion de l'inauguration du nouveau carillon. D'avance il y invite les congressistes d'aujourd'hui.

Le deuxième rapport est présenté par une jeune fille du Sacré-Cœur qui développe l'organisation de trois œuvres existant dans la paroisse et se rapportant à la dévotion au Très-Saint-Sacrement.

C'est tout d'abord l'Apostolat de la Prière, fondée en 1880, qui, pour les trois degrés, comprend cinq cents membres, et sept cents si on y ajoute les enfants des écoles catholiques en faisant partie.

C'est ensuite l'Œuvre d'Adoration et de Réparation du premier vendredi du mois, fondée en 1903 et qui consiste à s'imposer régulièrement une heure d'adoration devant le Saint Sacrement. Elle compte un peu plus de trois cents membres, et l'on espère, par un rajeunissement des cadres devenu nécessaire, arriver prochainement à doubler ce nombre.

C'est enfin la Confrérie du Très Saint Sacrement, ayant le même règlement que celle des hommes, et qui compte plusieurs centaines d'adhérentes.

Mgr Margerin déclare ce rapport particulièrement intéressant et consolant. Il invite les congressistes à ne pas résister à l'action de leurs curés, qui, comme le fait si bien M. l'abbé Delille au Sacré-Cœur, n'ont qu'un but : leur donner l'occasion de faire le bien, de faire aimer toujours plus Notre-Seigneur.

Il insiste sur certains devoirs extérieurs des membres des Confréries : s'arrêter quand passe le Saint Viatique ; faire le signe de la croix, s'agenouiller et, au besoin, accompagner le prêtre pour rendre un honneur public au Saint Sacrement.

M. le chanoine Lamérand recommande la communion fréquente aux membres des Confréries ; elle doit être au moins hebdomadaire.

Sur ce point, M. l'abbé Delille est heureux de dire que, dans la paroisse du Sacré-Cœur, il y a en moyenne 65.000 communions par an ; les adhérentes des Confréries communient hebdomadairement, beaucoup même quotidiennement.

Une jeune fille de la paroisse du Saint-Rédempteur pr nteesésdrétu sdrétusdrétu Rédempteur présente ensuite un très beau rapport sur le fonctionnement de la Garde d'Honneur dans cette paroisse. Les adhérentes sont au nombre de mille.

Après plusieurs autres interventions, M. le chanoine Lamérand clôture la séance par une allocution au cours de laquelle il demande aux congressistes de joindre, à toutes les pratiques extérieures une foi très vive, une femme espérance et un profond amour envers l'Eucharistie ; car il faut payer de réciprocité. Celui qui nous donne un si grand gage d'amour.

***

Cette belle journée de Congrès a pris fin, le soir, à huit heures, par un salut solennel auquel tous les congressistes assistaient.

Manuel de la Ligueuse pour les adhérentes de la Ligue Patriotique des Françaises. Les flammes de l'apostolat, pour toutes les personnes qui s'occupent des œuvres de zèle. — A la LECTURE POPULAIRE, 28, Grande-Rue.

Les vols sur le marché. — Un rassemblement se forma hier, vers 9 heures du matin, boulevard Gambetta, devant la boutique de Mme Van Audenaerde.

Cette dernière réclamait à deux jeunes filles, Eugénie Dehasprez, 23 ans, soigneuse, rue de Thionville, 52, à Croix, et à Louise Leblanc, 21 ans, journalière, rue Cugnot, 56, le prix d'un tablier disparu de son étalage. Un agent intervint qui invita les deux jeunes filles à le suivre au poste. L'une, Eugénie Dehasprez s'y rendit, fut fouillée et trouvée porteuse du tablier volé à Mme Van Audenaerde, d'un porte-monnaie, de trois broches, d'un tour de cou, d'une chaîne en métal, dérobés à divers étalages. Elle a été écrouée.

Quant à Louise Leblanc qui avait pris la fuite, elle a été arrêtée à Croix. Elle sera poursuivie pour complicité de vol.

Abonnement à la lecture musicale. Toutes les nouveautés y paraissent chez Marcelli, 10, rue du Bois, Roubaix. Téléphoné 2055.

Après boire. — Etant ivre, Gustave Bouquet, 33 ans, débourreur, rue du Duc, cour Testelin, 17, a brisé une vitre et s'est introduit, dimanche soir, chez Mme Sophie Catrix, femme Vandenkante, rue d'Espagne, 30. Des agents ont été requis et lui ont dressé un procès-verbal pour bris de clôture et violation de domicile.

Halle Flipo. Meilleur marché que partout.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

CHOCOLAT THOMAS 5, r. du Priez *LILLE*

du 21 juin 1909

Naissances. — Paul Deffrennes, rue de l'Ommelet, cour Bauters, 5. — Arthur Lombart, avenue Julien-Lagache. — Marie Deswattings, rue Boucicaut. — Louis Agache, rue Decrème, cour Degrieck, 3. — Jean Landrien, rue de la Vigne, cour Delcourt, 1. — Charles Cuvelier, rue de Soubise, cour Saint-Jean, 13. — Jules Decocq, rue Chanzy, cour Dequien, 8. — Jules Castelain, rue de Tourcoing, 84. — Daniel Desmoor, avenue Julien-Lagache. — Fernand Delebois, rue de Lannoy, 109. — Emile Allard, rue Ampère, 2.

Décès. — Pauline Sainleger, 75 ans, sans profession, rue du Fontenoy, 128. — Hortense Jose, 43 ans, sans profession, avenue Julien-Lagache.

Mariages. — Ramon Punti, employé de fabrique, rue du Chemin de fer, 13, et Ursule Delfly, cabaretière, rue du Chemin de fer. — Joseph Leclercq, rattacheur, rue des Charpentiers, cour Declercq, 28, et Nathalie Deraedt, rattacheuse, rue de la Planche-Trouée.

CROIX

La Grande Harmonie, sollicitée par le Comité des fêtes de Knocke-sur-Mer, se rendra dans cette ville, le dimanche de la fête des Fabricants pour donner un concert sur la plage.

Fête du 14 juillet. — Les commerçants qui voudraient organiser soit un concours de pinsons ou jeux divers dans les estaminets, sont priés d'en faire la demande par lettre à M. le Maire jusqu'au mercredi 30 juin au soir.

N. B. — Les jeux ayant été limités, les commerçants ayant eu des jeux divers ou concours de pinsons à la fête du 1er mai, sont informés que les jeux seront donnés de préférence aux débitants n'ayant rien obtenu au 1er mai.

WASQUEHAL

Acide répandu. — Hier, vers cinq heures et demie, un camion de touries contenant des acides violents, provenant de l'usine Eycken-Leroy, et conduit par M. Clotaire Thieffry, passait rue de Flers. Soudain, l'une des touries se brisa et le liquide se répandit sur la chaussée. Des mesures de prudence furent prises aussitôt pour rendre l'acide inoffensif.

Tous nos lecteurs nous disent : Rien de meilleur que le *Chocolat Delespaul-Havez*. C'est vrai.

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion extraordinaire du dimanche 20 juin

Séance ouverte à 10 heures 45 du matin. Présidence de M. Lecomte, adjoint ; 27 conseillers présents. M. Martin, secrétaire de séance.

Emprunt de 3.573.134 fr. — Les prêteurs ont dû prendre des précautions envers l'emprunteur maire de Tourcoing. La Caisse des Retraites des Employés de Chemin de fer a consenti un premier prêt de 170.000 fr. à 3,72 0/0 en 1909 ; un second prêt de 2.403.134 fr. en 1910 au même taux. La ville s'engage à ne pas user pendant 20 ans, de son droit de remboursement anticipé. Elle ne le pourrait pas la pôovre.

Reste le troisième million. Le Maire demande à être autorisé à traiter avec le Crédit Foncier à raison de 3,80 0/0. Candide, le rapporteur de ce projet avoue qu'il faut tout de suite ce million. Que de choses dans cet aveu que les gens clairvoyants comprendront.

Tramways. — Est renvoyée à l'étude de la Commission des voies ferrées, un projet de règlement visant la circulation des tramways et les prescriptions relatives aux endroits où les wattmen doivent diminuer la vitesse des cars.

Retraite du pompier Leclercq. — La liquidation de la pension de retraite du pompier volontaire Leclercq est soumise à l'examen de la Commission des Finances.

La taxe de 1 fr. 50. — Par un motif d'intérêt général, dit un rapport, le Maire a demandé que la taxe de 1 fr. 50 sur le revenu net de la propriété bâtie soit perçue par le percepteur, au lieu de l'être comme le veut la loi, par le receveur municipal.

Il a obtenu ce privilège à la condition de rembourser à l'Etat les frais de perception, soit environ 2.000 francs.

Ecole pratique. — Un poste de professeur de dessin, adjoint au directeur des travaux, est créé. Encore un fonctionnaire.

Collège de filles. — Sont renvoyés à la Commission des Finances les comptes et budgets de l'établissement.

En vertu de circulaires ministérielles récentes, les remises faites aux élèves sur le prix de la scolarité, devront faire l'objet d'une rubrique au budget. M. Flament fait la grimace car il va falloir montrer la façon dont on peuple d'élèves (40 à 50), un établissement pour lequel la Ville nous a endettés de 1.200.000 francs.

C'est une grimace payée.

Place du Blanc Seau. — Une bande de terrain de 19 mq. 40 à raison de 25 fr. le mètre, est acquise pour agrandir la place du Blanc-Seau.

Raccordements à la voie ferrée. — M. Alph. Six, filateur à l'Epinette, demande de pouvoir raccorder son usine à la voie ferrée. L'Administration municipale donne un avis favorable à cette demande ; elle stipule seulement que pour marquer la précarité du droit de traverser la rue de Nice, M. Alphonse Six paiera un droit annuel de 20 francs.

M. Flament fait une réserve. Par le fait de la traversée de la rue de Nice par voie ferrée de raccordement, les propriétaires et les locataires des maisons voisines vont se trouver lésés.

M. Salembien répond : Dans une précédente séance la rue de Nice a été déclassée. Elle n'est plus rien par votre vote qu'un sentier. Nous n'avons pas à nous occuper des commodités ou incommodités de cette rue.

M. Englebert demande que la surveillance des barrières soit mise à la charge de M. Alp. Six.

M. Salembien lui donne satisfaction, puis il fait part au Conseil de la demande formulé par M. Maillard, architecte, pour raccorder les magasins généraux de la rue de l'Epidème à la voie ferrée qui longe la rue d'Hondschoote. Les magasins généraux de la rue de l'Epidème, propriété de M. Masquilier-Thirjez devant être mis en vente le 5 juillet, il sera impossible au Conseil de donner un avis pour cette date.

Les deux demandes de raccordement à la voie ferrée, celle de M. Alphonse Six et celle de M. Maillard sont renvoyées à l'examen de la Commission des voies ferrées.

Rue de Menin. — Sur le rapport de M. Saison, le Conseil vote l'acquisition d'une bande de terrain pour mettre la rue de Menin à la largeur de 10 mètres dans sa partie comprise entre les numéros 10 et 58. M. Leroux-Courmont, propriétaire des maisons comprises entre ces deux numéros, démolit cette propriété de son plein gré. La ville en profite pas pour donner, du moins en cet endroit, une largeur convenable à la rue de Menin.

Cimetière principal. — M. Saison lit un rapport sur un nouveau dispositif du plan du cimetière central qui permette d'augmenter considérablement le nombre des concessions perpétuelles, trentenaires et décennales. Depuis quelques années il y a multiplication des demandes de concessions.

Sapeurs-Pompiers. — Le projet de réorganisation du corps et la question des retraites sur lesquels les Sapeurs-Pompiers et l'Administration se sont mis d'accord après une étude de 3 ans, sont renvoyés à la Commission compétente pour préciser certains points de détail.

Non valeurs. — Une somme de 9.893 fr. 58 est passée en non-valeurs.

Tramways. — La Compagnie des Tramways sollicite l'avis du Conseil municipal pour émettre des obligations pour une valeur de 2 millions. Le maire qui vient d'entrer en séance donne lecture d'un rapport sur cette question.

M. Chatelyn, adjoint au maire de Roubaix, a présenté au Conseil municipal de cette ville un rapport qui a été adopté. M. Chateleyn a fait approuver la partie de l'emprunt de la Compagnie portant création des voies nouvelles intéressant Roubaix. Il a fait rejeter la partie de 480.000 francs relative à l'installation de la ligne de Tourcoing à Halluin.

M. le Maire d'Haluin a protesté contre le vote du Conseil municipal de Roubaix parce qu'il estime que la ligne Halluin-Tourcoing est susceptible de donner de gros résultats financiers.

M. Dron est porté à penser comme le maire d'Halluin, mais pour faire pièce au vote du Conseil municipal de Roubaix, il demande d'opposer un refus complet à la demande d'emprunt de 2 millions par la Compagnie des tramways. Les conseillers sont unanimes dans le vote de cette proposition.

Et comme il faut l'agrément des deux villes pour que la Compagnie puisse faire un emprunt, il s'en suit que rien de nouveau ne sera fait à Roubaix ni à Tourcoing.

Les cochers. — M. Massard se plaint de la police. En hiver, elle exige des cochers qu'ils se tiennent 12 heures durant sur leur siège. S'ils en descendent, ne fut-ce que pour une minute en demandant à un confrère de veiller sur leur cheval, un agent leur dresse un procès-verbal.

Le Maire répond que partout lorsqu'un cocher quitte son attelage on lui dresse une contravention pour abandon de voiture. Les cochers, dit-il, en ont assez pris à leur aise. Néanmoins je ferai faire une enquête.

M. Massard réclame à nouveau l'obligation d'un livret pour pouvoir exercer la profession de cocher de fiacre. Quand on aura éliminé, dit-il, un certain nombre de cochers on aura un beau personnel — (un personnel au doigt et à l'œil de la municipalité, des fonctionnaires, encore !)

La loi. — M. Dron, la fétiche du socialiste Quivron a voté la loi récente sur les Chambre de Commerce. Il a dû, puisque M. Quivron et autres Tourquennois intelligents (??) l'ont envoyé pour cela au Palais-Bourbon, savoir ce qu'il y faisait — ou bien M. Dron serait un autre Quivron.

Eh bien, écoutez les deux compères : Quivron dira que M. Dron n'est pour rien dans l'augmentation des patentes de 1 fr. 25 à 1 fr. 50 qui est la conséquence de la loi, et M. Dron répondra que les petits patentés n'ont qu'à protester et qu'en effet, lui qu'on accuse de corser la note du percepteur, n'y est pour rien.

M. Dron, vous vous moquez par trop lourdement des patentés. Vous avez voté la loi. Donc c'est vous qui, pour les Tourquennois, êtes coupable de l'augmentation des patentés. Vous ne fuirez pas la responsabilité de votre vote.

M. Coppin se plaint avec raison du mauvais fonctionnement de la perception de Tourcoing. Il faut, dit-il, attendre 4 heures et plus pour être admis à payer ses contributions.

M. Salembien révèle cette chose invraisemblable, mais qui est arrivée à d'autres qu'à lui : « J'ai reçu un avertissement sur papier vert pour le paiement d'urgence de mes contributions huit jours avant l'envoi des feuilles d'imposition. »

M. Lecomte, adjoint, déclare que des mesures vont être prises pour assurer le bon fonctionnement de la perception.

M. Deborghe rappelle que le Conseil avait voté une proposition tendant à faire porter sur les feuilles de contributions la part de l'Etat, celle du département, celle de la commune.

MM. Flament et Loridan promettent de renouveler leur vœu dans ce sens au Conseil général.

Nous y joignons le nôtre.

M. Quivron termine par cette réplique de bon sens : « Que les causes d'augmentation des contributions soient attribuables à l'Etat, au Département ou à la Commune, le résultat est le même : il faut payer ! »

Et là-dessus, la séance publique est levée.

FAUSSE ALERTE

Hier soir, à dix heures, les pompiers étaient informés qu'un incendie venait d'éclater chez M. Leclercq, fabricant de papiers rue du Touquet.

Ils partirent aussitôt, cherchèrent beaucoup et finirent par savoir que l'incendie avait éclaté, non dans le magasin, mais dans un jardin de plaisance situé rue Jeanne-d'Arc.

C'était un saule qui avait été brûlé.

Les pompiers, donc, n'eurent pas à intervenir.

La bénédiction d'une statue de la Bienheureuse Jeanne d'Arc, en l'église du Sacré-Cœur, a eu lieu à l'issue de la grand'messe de dimanche. Les paroissiens s'étaient rendus très nombreux à cette cérémonie et ont écouté avec une grande attention le panégyrique de la Bienheureuse.

Des processions qu'on ne supprimera pas. — Le libéral (!?) maire de Tourcoing qui accorde la liberté de la rue à tous, excepté aux catholiques, a refusé la sortie des processions. Patience, un jour viendra, qui n'est pas bien loin peut-être, où nous les reverrons pour la gloire de Dieu, la satisfaction de chacun et la prospérité du petit commerce local privé des gros bénéfices que lui apportaient ces cérémonies.

En attendant, il y a des processions que le maire ne supprimera pas, je veux parler des longues files de sociétaires de la « Jeanne d'Arc » qui, chaque samedi, de deux heures et demie à sept heures, vont se faire inscrire 85, rue des Ursulines.

Nos jardiniers. — Au nombre des lauréats du concours régional des Jardins ouvriers, se trouve M. Auguste Verhenne, rue du Clinquet, 273.

Dimanche soir, à l'estaminet Six, les jardiniers du groupe du Clinquet ont fêté le succès de leur camarade. Au nom des amis — tous les jardiniers sont des amis dans le groupe du Clinquet — M. Hippolyte Leclercq a chaleureusement félicité M. Auguste Verhenne. Puis on a trinqué et l'on a chanté comme il convient.

Séance littéraire du 28 juin. — Nous avons annoncé qu'une séance de déclamation serait donnée au théâtre municipal le samedi 26 juin, à huit heures du soir.

Il s'agit de l'audition publique des élèves des cours professés à Armentières, Lille et Tourcoing par M. Georges Bondue, 1er prix du Conservatoire de Lille.

Cette soirée littéraire est gratuite. Il suffit de désigner à M. Bondues, 50, rue Carnot, à Tourcoing, le nombre de places désirées. Des cartes personnelles et numérotées seront distribuées aux personnes qui en auront exprimé le désir.

Comme on a pu le voir par le résumé du programme que nous avons publié, cette séance sera des plus intéressantes.

Nous engageons les amateurs d'excellente musique, de bonne et saine littérature et de bonne diction à retenir de suite leur place pour ne pas avoir à regretter d'être compris dans les retardataires et s'exposer à manquer une excellente soirée.

Le nombre des places est limité et il faut se hâter de profiter de celles restant disponibles et qui toutes sont mises gratuitement à la disposition des amateurs.

Les fêtes du Touquet et du Virolois. — Le Comité des fêtes fait le communiqué suivant :

Le cortège-cavalcade de cette fête qui aura lieu le dimanche 27 courant, sera magnifique. Le char de la reine des fleurs, précédé des jeunes fillettes aura certainement un très grand succès et ne manquera pas d'attirer la foule dans ce quartier.

Ce cortège-cavalcade étant organisé au profit des pauvres et des malades indigents du quartier, nous ne doutons pas que les habitants de Tourcoing-Roubaix et environs auront à cœur d'apporter leur obole en venant admirer ce magnifique cortège dont la beauté n'aura jamais été atteinte dans les fêtes précédentes de la ville.

L'inscription des chars, sociétés, groupes, etc., désirant participer au cortège sera close lundi soir, 21 courant. Pour l'inscription du concours de vélos grotesques, s'adresser à l'estaminet Faligot, rue de Bouvines.

Les cambrioleurs à l'église Notre-Dame de Lourdes. — Lundi vers 5 heures du matin, lorsqu'il ouvrit les portes de l'église, M. Lambin, sacristain, constata que sous le porche trois troncs étaient fracturés, brisés et vidés de leur contenu. Au-dessus de la porte de la sacristie, du côté de l'autel de Saint-Joseph, un vitrail était brisé en partie. Des débris de verre, enduits de savon, gisaient sur les dalles.

C'est par la brèche pratiquée dans ce vitrail qu'après avoir grimpé sur la plateforme de la sacristie que les malfaiteurs se sont introduits dans l'église en se laissant glisser le long d'une corde attachée à une barre de fer.

Dans la sacristie ils ont fracturé deux armoires : celle où le suisse dépose sa hallebarde et ses vêtements ; celle où le sacristain enferme ses livres. Ils n'y ont rien enlevé.

Les ornements sacerdotaux enfermés dans les armoires non fermées à clef de la sacristie des prêtres ont été bouleversés et jetés pêle-mêle sur une table. On n'a constaté aucune disparition.

Les voleurs ont brisé cinq troncs qui servent aux quêteurs des Ecoles catholiques ; puis ils se sont attaqués au tronc de Notre-Dame de Lourdes qui a résisté ; enfin ils ont brisé les deux troncs de Saint-Antoine et celui de Notre-Dame du Perpétuel-Secours. En tout ils ont dû trouver une quarantaine de sous, car les troncs avaient été vidés dans la journée de dimanche. Les cambrioleurs sont partis par où ils étaient venus. La police est saisie d'une plainte.

ETAT-CIVIL DE TOURCOING

du 21 juin 1909

Naissances. — Marie-Thérèse Thuillier, rue du Prince, 66. — Albert Debruyne, rue de Valmy, 27. — Berthe Guilbert, rue Colbert, maison Hage. — André Lebargy, rue des Piats, 120. — Jeanne Delepoulle, rue de Croix, 9. — Anne Duhem, rue Carnot, 1.

Décès. — Gilberte Deberghes, 14 ans 8 mois, modiste, rue du Général-Dampierre, 8. — Gustave Dessauvages, 50 ans 2 mois, maître trieur, rue de Paris, 16. — Marie Blondel, 49 ans 10 mois, tripière, rue du Brun-Pain, 4. — Blanche Mortelmans, 28 ans 4 mois, sans prof., rue de la Malcense, 160. — Marie Martins, 84 ans 7 mois, sans prof., rue de Normandie, 16. — Paul Dendevez, 1 an 10 mois, rue de la Croix-Rouge, 81. — Apolonie Delacroix, 62 ans, sans prof., rue Nationale, 122.

Mariages. —